



Calcul du montant de la pension de retraité

Par **Calcadis**, le **27/09/2018** à **14:11**

Bonjour, je vous écris pour vous signaler une discrimination homme femme

Mon épouse et moi même avons la même profession au sein d'un CHU. Au moment de prévoir nos retraites je me suis rendu compte qu'à ancienneté égale ses revenus de retraitée seront supérieurs aux miens. Pourquoi? Parce que nous avons eu deux enfants et que cela lui fait bénéficier de deux années supplémentaires de cotisations. C'est un avantage lié au sexe donc une discrimination. Puis je envisager un recours et Si oui devant quel tribunal. Merci.

Par **goofyto8**, le **27/09/2018** à **15:37**

bonjour,

[citation]Parce que nous

avons eu deux enfants et que cela
lui fait bénéficier de deux années
supplémentaires de cotisations. [/citation]

Vous faites erreur, ce n'est pas le fait d'avoir eu deux enfants qui explique la différence de
revenus de retraite entre vous et votre épouse.

Par **morobar**, le **27/09/2018** à **15:50**

Bonjour,

EN effet, la prise en charge du nombre d'enfants a un impact sur le nombre de trimestres
cotisés par bonification, mais ceci étant à nombre de trimestres égaux, les retraites seront
identiques.

Si le calcul est établi à taux plein, pas de distinction.

Mais rassurez-vous, aux dernières nouvelles il va être possible pour les hommes d'enfanter et
d'accroître ainsi leurs revenus de retraite, revenus qui seront plus facilement ponctionnés par
une CGS/CRDS spécifiques aux seniors.

Par **jos38**, le **27/09/2018** à **15:53**

bonjour. les 2 enfants lui donnent des trimestres de cotisation . avez-vous eu une différence
de salaires pendant toutes ces années?